

République Française

Département de la Loire

Ville de Craintilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-six, le 9 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Baptiste BON, Maire

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Procurations : 3
Votants : 15

Présents :**Délibération n° 52**

Présents : Baptiste Bon, Amélie MAZURCZAK, Pierre, FOREST, Anne Laure SEUX, Henri MENU, Madeleine CHATEAU, Arnaud VASSAL, Luc BOUDET, Stéphanie LUAIRE, Augusto DE CARVALHO, Clémence VILELA, Tristan COURBON, Christian PERRET

Absents excusés : Sylvie MICHEL, Catherine BERTHERAT

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Anne Laure SEUX

OBJET :**Pouvoirs :****Devis****Mandants**

Sylvie MICHEL
Catherine BERTHERAT

Mandataires

Baptiste Bon
Arnaud VASSAL

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 3 juillet 2026, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 23 juillet 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°2026-13 du 26 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°2026-34 du 28 mai 2026 portant précision des délégations de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;
Vu les devis présentés

Monsieur le Maire présente plusieurs devis afin de répondre aux besoins de la commune.

Conformément aux délibérations du 26 mars 2026 et 28 mai 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire, certaines décisions peuvent être prises directement par celui-ci dans la limite des seuils définis.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de ce prestataire et d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité,

• ***D'approuver le(s) devis suivant(s) :***

- ***Présentation d'un nouveau devis concernant l'éclairage de l'école et d'annuler le devis validé lors du dernier conseil municipal concernant ce sujet : Société CELLUX à St Genest Lerpt pour un montant de 1 816 € HT.***
 - ***Restauration du Monument aux Morts : SARL SEYVE Gravure Sur Pierre à Montrond les Bains pour un montant de 1 036.26 € TTC.***
 - ***Ventilation sanitaire école : Chris Elec à Veauche pour un montant de 1080.00 € HT.***
 - ***Nettoyage des sols (monobrosse) des salles de classe : CPH à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT pour un montant de 3 500.00 € HT.***
- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer le(s) devis correspondant(s) ainsi que tous documents afférents à cette opération.***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance



Anne Laure SEUX

Le Maire,



Baptiste BON